



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° DEL027-22

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 8 avril 2022 s'est réuni dans la salle des Fêtes en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, A. HUBERT, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY et MM. E. BEVILLARD, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, D. QUENARD, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 14 avril 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 14 avril 2022)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 12 avril 2022)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 12 avril 2022)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 13 avril 2022)
M. YAMOUNI Mahfoud (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 14 avril 2022)

Madame Meg-Anne JANSER et Monsieur Jean PAVAN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Compte de gestion 2021.

Rapporteur : Pierre VERRI

Le Trésorier Principal de Saint-Martin-d'Hères a présenté son compte de gestion relatif à l'année 2021.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses :	8 707 928,48 €
Recettes :	9 203 268,53 €
Excédent de l'exercice 2021 :	495 340,05 €
Excédent de clôture 2021 :	3 613 266,18 €

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses :	3 099 808,80 €
Recettes :	2 038 425,20 €
Déficit de l'exercice 2021 :	1 061 383,60 €
Déficit de clôture 2021 :	638 252,09 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du budget ville.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 7 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 14 avril 2022.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "P. VERRI".

Pierre VERRI.